

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel GOSSE, Maire, et sur sa convocation du 18 juin 2019.

Etaient présents : Mesdames DECAUX, FEUGERE, LYSCENCZUK et RADOLLA.
& Messieurs BARDE, BIGUEY, DUVAL, GOSSE, JANKO, JOBIN, LEGAY et STENERT

Absents excusés : Mme BASSET (pouvoir à Mme FEUGERE)

Absents :
M. DERYCKE
M. DUBOSC

Secrétaire de séance : Mme RADOLLA

Nombre de conseillers présents : 12

Délibération approuvant un avant-projet M824 avec le SDE76

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2018-0-76434-M824 et désigné « Ensemble de la commune » dont le montant prévisionnel s'élève à 129 805.15 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 46 855.18 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget municipal de l'année 2019 pour un montant de 46 855.18 € T.T.C
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Les travaux vont commencer début octobre et vont durer environ 8 mois. Une réunion a eu lieu le 19 juin 2019 pour organiser le calendrier des travaux et la circulation sur la commune.

Point sur la Salle des Associations

La certification « Bepos-Effinergie » est enfin arrivée, les différentes subventions vont pouvoir être versées à la commune.

Pour rappel, le total des subventions attendues est le suivant :

Département : 87 500€

Réserve parlementaire : 19 737.86€

DETR : 148 894.20€

DSIL : 53 089.57€

FEDER : 40 086€

Le solde à toucher est de : 253 119.67€

Le vendredi 20 septembre 2019 à 18h30 aura lieu l'inauguration de la Salle des Associations.

Délibération approuvant le renforcement du réseau d'eau Rue du Petit Hamel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le courrier de BRP Investissements.

Il est convenu que la commune de Mesnil-Raoul prenne en charge le devis réalisé par VEOLIA (19 411.61€ T.T.C) pour le renforcement de réseau d'eau potable pour la défense incendie du futur lotissement que la société BRP Investissements doit réaliser Rue des Prairies. (Parcelle AB 157 pour une contenance de 7128 m2)

Cette prise en charge doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal au plus tard le 30 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le projet.

Délibération pour la mise en place de bornes à incendie

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant :

- la nécessité de mettre en conformité les bornes incendie de la commune, afin de répondre aux exigences du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie.
- la proposition de prix de la société VEOLIA pour la fourniture et la pose de 2 poteaux incendie, pour un montant de **5357.75€ TTC** dont un poteau incendie mutualisé avec la commune de Fresne-le-Plan (P.I posé Route de Lyons au lieu-dit « Le Petit Côté »)

Le Conseil Municipal décide :

↳ de donner son accord à cette proposition,

↳ de solliciter auprès du Département une subvention au taux le plus élevé possible.

Compte rendu de la réunion de l'Amicale des Maires du Plateau Est

Syndicat de Collège : Une évaluation des domaines pour les trois collèges a été effectuée, dès la signature des actes, le receveur créditera les sommes qui reviennent aux communes.

La commune de Mesnil-Raoul devrait percevoir 1358,16€.

Syndicat de Lycée : La compétence cesse au 31.12.2019, la dissolution est prévue au 01.03.2020. Après dissolution, la région prendra en charge la gestion. Le personnel ne sera pas repris par la région.

Lorsque la dissolution sera validée par le syndicat de lycée, les communes adhérentes devront prendre une délibération avant le passage à la commission permanente de la région.

La région ferait payer ce qui est consommé (eau, EDF, ...)

Monsieur le Maire tient à la disposition du Conseil Municipal le compte rendu des états généraux du sport.

Point sur la collecte des déchets (ordures ménagères et recyclables) à partir du 01.07.2019

Le ramassage des ordures ménagères sera effectué les jeudis après midi.

Le ramassage des recyclables sera quant à lui effectué de façon hebdomadaire les vendredis matin.

La distribution des nouveaux calendriers a été effectuée par nos agents.

A compter du 1^{er} novembre 2019, la communauté de commune distribuera des bacs à ordures recyclables (Couvercle jaune), ces bacs seront pucés. La distribution s'étalera sur 6 mois, cela mettra fin aux sacs jaunes.

Point sur le Centre Aquatique du Plateau Est

Une bonne nouvelle en su des subventions prévues, l'ADEME octroie une subvention supplémentaire de 330 000€, ce qui porte l'ensemble des subventions à 54% du cout total de l'opération.

Les travaux doivent commencer pour septembre 2020 et se terminer en mai 2022.

Délibération créant un emploi contractuel non permanent

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé.

Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire d'Adjoint technique territorial, en raison de l'arrêt maladie de Mme BRYANT Anne.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de non titulaire, à temps complet à raison de 35h hebdomadaire, en raison de l'arrêt maladie de Mme BRYANT Anne pour exercer les fonctions d'agent d'entretien. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 348.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de l'emploi.

Questions diverses :

- Pour information, tous les enseignants de maternelle sont mutés. Les remplaçants sont déjà venus se présenter.

- Le Fonds de Péréquation Intercommunal doit verser à la commune 14 300€.
- La fête des écoles s'est très bien déroulée, beaucoup de personnes ont participé.
- La fête de la musique a eu lieu également à la suite, bonne ambiance générale.
- La fête du village a lieu le weekend du 29 et 30 juin 2019.
- La commune souhaite participer au Téléthon, une réunion a eu lieu à Mesnil-Esnard pour l'organisation. Plusieurs communes du Plateau Est y participent, cela aurait lieu le 7 décembre 2019. En notre commune, Agnès FEUGERE prendra en charge l'organisation.
- Monsieur le Maire et Mme FEUGERE ont rendu visite aux personnes âgées et isolées, début juillet pendant la canicule.
- Le prochain conseil municipal se réunira début septembre.